

PV de réunion du Bureau Exécutif de la LNAV

Lundi 12 avril 2021 et Mardi 20 avril 2021

en visio-conférence

Membres du Bureau Exécutif

	Acronyme	Fonction	Présence
Jacques MOREAU	JMo	Président	X
Marisa STOLL-GASSER	MSG	Vice-Présidente	(*)
Pascal HIBERT	PHi	Vice-Président	X
Pierre SARRAMAIGNA	PSa	Vice-Président	X
Alain TREVISIOL	ATr	Secrétaire Général	X
Thibault SALVIAT	TSa	Secrétaire Général Adjoint	X
Nathalie PEDRETTI	NPe	Trésorier	X
Alexandre TRAN-BA-THO	ATB	Trésorier adjoint	X

(*) Excusée le 12 avril et présente le 20 avril

Les points traités, en complément, le 20 avril, sont repérés par _____

Acronymes et symboles utilisés décrits en annexe (dernière page)

1 PV du BE précédent et PV de commissions



Le PV du BE du 29/03/21 est adopté. (P=6, C=0, A=1)



Le CR CRPC du 08/03/21 est adopté (P=7, C=0, A=0)

2 Commissions

2.1 CRTD

2.1.1 Informations générales

- Sélection pôle annulée (CREPS fermé pour le pôle filles). Reporté en mai
- Pas de CRE, ni en visio, ni en présentiel (pas de facture de vacation à prévoir)
- Remplacement ordinateur O. Audabram pour le pôle masculin (2800 Euros)

2.1.2 Conseil de Développement : demande de financement d'emplois dans les comités à venir



(P=8, C=0, A=0)

Aide de 4000 euros par an pendant 2 ans, activable sur les 2 prochaines saisons, dans la limite d'un poste par CDVB
Pour :

- Mise à disposition d'un intervenant en alternance (contrat d'apprentissage), employé par la ligue
OU

- Participation à la création d'un emploi CDI temps plein dans le comité

Dans les cas, de création d'emploi temps plein ou complément d'emploi temps partiel, l'aide sera calculée au prorata de 4000 euros

2.1.3 CRES

- 20 dossiers déposés
- 5 entrées filles et 3 entrées garçons. Réunion de la commission de sélection : 28 avril
- 2 candidats extérieurs (Départements 37 et 93)



Tarif à l'année pour les extérieurs ligue : 1000 Euros par an (100 Euros par mois)



Décision à transmettre  PHI

2.2 CRA

RAS

2.3 CRS

- Demande de positionnement ligue pour coût licence beach



Part ligue gratuite pour les licenciés qui ont une licence compétition en 2020-2021 (idem FFVolley)

- Proposition : Pas de sanction financière pour forfait jusqu'à 15j du démarrage



Proposition refusée → Préconisation : Pré-engagement, puis confirmation (2-3 semaines après reprise des entraînements)

- Sportive jeunes : proposition pour les saisons prochaines



A étudier dans le cadre du projet de l'Olympiade

2.4 CRED

RAS

2.5 CRPC

- Le site internet sera un site « vitrine » à destination des licenciés, qui doivent y trouver des documents et des futurs licenciés qui doivent être orientés vers les comités et clubs
- Présentation en séance de la maquette site Internet



Envoyer la maquette aux présidents commissions pour remarques avant lundi 19 avril → David B



Envoi pour consultation vers les prestataires → David B : à partir du 20 avril



Cahier des Charges adopté (P=7, C=0, A=0)

3 Secrétariat Général

3.1 Gestion des congés salariés



Demander aux salariés de formaliser la demande de report de congés au-delà de fin mai, qui doit être acceptée par l'employeur → SecGen



Formaliser vers tous les salariés, pour l'exercice suivant, l'obligation de prendre tous les congés, au plus tard le 31 mai → JMo

4 Commission financière

- Le Cabinet Comptable a envoyé le bilan financier à l'ancienne équipe ligue et non au trésorier actuel



Clarifier la situation vers l'ancien trésorier et récupérer bilan financier auprès du cabinet comptable ↪ JMo

- Les amendes sportives du début de saison 2020-2021 n'ont pas été envoyées aux clubs
- Les provisions d'arbitrage de la saison 2020-2021 n'ont pas été demandés aux clubs. Les frais de déplacement ont été réglés avec le reliquat de la saison précédente

5 Points divers

5.1 Services civiques

La FFVolley a 180 contrats de services civiques : 120 ont été répartis sur les bases de la saison dernière (18 pour LNAVB)

Proposition de David B : Organiser une visio avec les clubs, pour présenter le sujet et répondre aux questions en une seule fois

La ligue reçoit 100 Euros par service civique et par mois de la part de la FFVolley pour la gestion administrative (soit 800 Euros au total pour un contrat)



Conserver le système en vigueur où la ligue reverse tout aux clubs (P=0, C=8, A=0)

Reverser une proportion des 800 Euros (P=5, C=3, A=0)

Quelle proportion reversée ? 300 Euros (P=4) - 400 Euros (P=3) - Abstention = 1

Les formations seront assurées par la Ligue

Le cadre des activités ne sera pas défini par la Ligue. Mais Il faut compléter les contrôles administratifs effectués jusque-là, par des contrôles de l'activité menée



Il faut lancer la demande d'agrément de la Ligue, en plus de la FFVolley

5.2 AG

- AG fédérale repoussée (12-13 juin date à confirmer)
- AG ligue initialement prévue le 12 juin



L'AG aura lieu le 19 juin en visio

5.3 Modification du calendrier des prochaines réunions BE

- Lundi 17 mai
- Lundi 7 juin
- Lundi 28 juin

Alain TREVISIOL
Secrétaire Général

Jacques MOREAU
Président

ANNEXE

Acronymes utilisés :

BE : Bureau Exécutif

ScGn : Secrétariat Général

Symboles utilisés :



Décision prise



Décision à prendre



Action à mener



En charge de l'action



Communication externe à faire